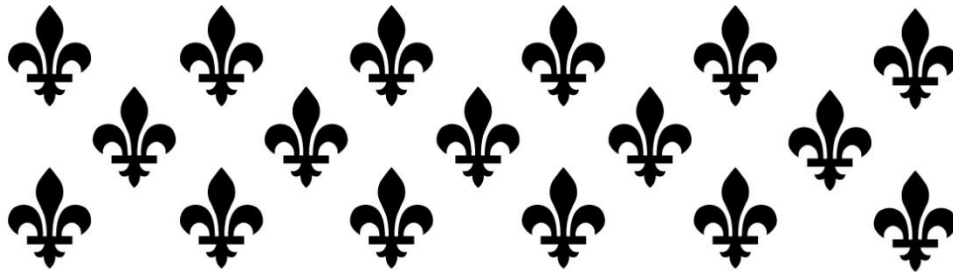


Épreuve



ASSEMBLÉE NATIONALE DU QUÉBEC

DEUXIÈME SESSION

QUARANTE-DEUXIÈME LÉGISLATURE

Procès-verbal

de l'Assemblée

Le mardi 9 novembre 2021 — N° 10

Président de l'Assemblée nationale :
M. François Paradis

La séance est ouverte à 10 heures.

AFFAIRES DU JOUR

Moment de recueillement

Projets de loi du gouvernement

Adoption du principe

Mme Lecours, ministre déléguée à l'Économie, propose que le principe du projet de loi n° 103, Loi modifiant diverses dispositions législatives principalement aux fins d'allègement du fardeau administratif, soit maintenant adopté.

Un débat s'ensuit.

À 12 heures, Mme Gaudreault, troisième vice-présidente, suspend les travaux jusqu'à 13 h 40.

Les travaux reprennent à 13 h 40.

9 novembre 2021

AFFAIRES COURANTES

Déclarations de députés

M. Dufour (Abitibi-Est) fait une déclaration afin de rendre hommage à M. Pierre Corbeil, ex-député de l'Assemblée nationale.

Mme Nichols (Vaudreuil) fait une déclaration afin de souligner la tenue d'une cérémonie en mémoire des personnes décédées de la COVID-19 dans la circonscription de Vaudreuil.

Mme Foster (Charlevoix-Côte-de-Beaupré) fait une déclaration afin de rendre hommage à M. Jean Fortin, maire sortant de Baie-Saint-Paul.

M. Ciccone (Marquette) fait une déclaration afin de rendre hommage à Mme Sonia Dionne, ex-directrice de l'organisme Le Parados inc.

M. Marissal (Rosemont) fait une déclaration afin de souligner la tenue d'une cérémonie en mémoire des personnes décédées de la COVID-19 dans la circonscription de Rosemont.

9 novembre 2021

Mme LeBel (Champlain) fait une déclaration afin de souligner le 30^e anniversaire des Jardins bio Campanipol inc.

M. Ouellet (René-Lévesque) fait une déclaration afin de féliciter trois pompiers de Baie-Comeau pour leur participation à une mission en Australie.

M. Lacombe (Papineau) fait une déclaration afin de féliciter l'entreprise Les Brasseurs de Montebello inc., gagnante de trois médailles aux Brewski Awards.

M. Lemieux (Saint-Jean) fait une déclaration afin de féliciter les élus municipaux de la circonscription de Saint-Jean.

À 13 h 50, M. Picard, premier vice-président, suspend les travaux pour quelques instants.

Les travaux reprennent à 14 h 02.

9 novembre 2021

À la demande de M. le président, l'Assemblée observe un moment de recueillement à la mémoire de Mme Diane Barbeau, ancienne députée de Vanier.

Présentation de projets de loi

Mme LeBel, ministre responsable des Institutions démocratiques et de la Réforme électorale, propose que l'Assemblée soit saisie du projet de loi suivant :

- n° 8 Loi visant à reporter l'entrée en vigueur de certaines dispositions de la Loi transférant au commissaire au lobbyisme la responsabilité du registre des lobbyistes et donnant suite à la recommandation de la Commission Charbonneau concernant le délai de prescription applicable à la prise d'une poursuite pénale

La motion est mise aux voix; conformément à la motion adoptée par l'Assemblée le 14 septembre 2021, un vote selon la procédure de vote enregistré est tenu.

La motion est adoptée par le vote suivant :

(Vote n° 65 en annexe)

Pour : **116** Contre : **0** Abstention : **0**

En conséquence, l'Assemblée est saisie du projet de loi n° 8.

Dépôts de documents

M. Roberge, ministre de l'Éducation, dépose :

Le bilan de la mise en œuvre et la reddition de compte 2020-2021 de la maternelle 4 ans à temps plein.

(Dépôt n° 77-20211109)

9 novembre 2021

M. Fitzgibbon, ministre de l'Économie et de l'Innovation, dépose :

Le rapport annuel de gestion 2020-2021 de la Commission de l'éthique en science et en technologie;

(Dépôt n° 78-20211109)

Le plan stratégique 2021-2026 de la Commission de l'éthique en science et en technologie.

(Dépôt n° 79-20211109)

M. Lacombe, ministre de la Famille, dépose :

Le rapport annuel de gestion 2020-2021 du Curateur public du Québec.

(Dépôt n° 80-20211109)

M. le président dépose :

La copie du préavis de la motion proposée par Mme Anglade, cheffe de l'opposition officielle, qui sera inscrite au *Feuilleton et préavis* du mercredi 10 novembre 2021, sous la rubrique « Affaires inscrites par les députés de l'opposition ».

(Dépôt n° 81-20211109)

Dépôts de rapports de commissions

M. le président dépose :

Le rapport du comité directeur de la Commission de l'Assemblée nationale qui, le 4 novembre 2021, s'est réuni afin de statuer sur une demande du groupe formant l'opposition officielle concernant un changement de membre à la Commission de l'agriculture, des pêcheries, de l'énergie et des ressources naturelles, la désignation à la vice-présidence de cette Commission ainsi que d'un changement de membre à la Commission de la santé et des services sociaux et d'un président de séance.

(Dépôt n° 82-20211109)

9 novembre 2021

Du consentement de l'Assemblée pour déroger aux articles 129 et 134 du Règlement et à l'article 4.4 des Règles de fonctionnement, M. Picard, premier vice-président, propose :

QUE les modifications à la composition des commissions telles que prévues au rapport du comité directeur de la Commission de l'Assemblée nationale soient adoptées.

La motion est mise aux voix; conformément à la motion adoptée par l'Assemblée le 14 septembre 2021, un vote selon la procédure de vote enregistré est tenu.

La motion est adoptée par le vote suivant :

(Vote n° 66 en annexe)

Pour : **116** Contre : **0** Abstention : **0**

Dépôts de pétitions

M. Kelley (Jacques-Cartier) dépose :

L'extrait d'une pétition, signée par 47 citoyens et citoyennes du Québec, concernant la révision des critères des appels d'offres pour l'achat des équipements de protection individuelle.

(Dépôt n° 83-20211109)

Questions et réponses orales

Il est procédé à la période de questions orales des députés.

9 novembre 2021

Motions sans préavis

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 185 du Règlement, Mme Guilbault, ministre de la Sécurité publique, conjointement avec M. Rousselle (Vimont), M. Fontecilla (Laurier-Dorion), M. LeBel (Rimouski) et M. Roy (Bonaventure), propose :

QUE l'Assemblée nationale souligne la 39^e Semaine de la prévention de la criminalité qui a lieu du 7 au 13 novembre sous le thème « 20 ans de partenariats pour des milieux de vie plus sécuritaires! »;

QU'elle réitère l'importance de la prévention, en particulier auprès de la jeunesse, dans un contexte où la pandémie que nous traversons exacerbe de nombreux phénomènes sociaux;

QU'elle rappelle plus particulièrement les efforts gouvernementaux visant à soutenir plus efficacement les différents partenaires en matière de violence conjugale et de féminicides, de santé mentale et en violences par armes à feu;

QU'elle souligne les différents programmes mis en place, comme l'Opération Centaure, qui s'inscrivent dans l'objectif de faire échec aux trafiquants d'armes à feu et au crime organisé;

QU'enfin, elle reconnaisse le travail de nos corps policiers, des organismes communautaires, municipaux et autochtones, ainsi que tous ceux et celles qui font de la prévention de la criminalité un devoir de sécurité publique.

La motion est mise aux voix; conformément à la motion adoptée par l'Assemblée le 14 septembre 2021, un vote selon la procédure de vote enregistré est tenu.

La motion est adoptée par le vote suivant :

(Vote n° 67 en annexe)

Pour : **116** Contre : **0** Abstention : **0**

9 novembre 2021

M. Derraji (Nelligan), conjointement avec Mme Perry Mélançon (Gaspé), M. Leduc (Hochelaga-Maisonneuve), M. LeBel (Rimouski) et M. Roy (Bonaventure), présente une motion concernant la pénurie de main-d'oeuvre; cette motion ne peut être débattue faute de consentement.

Mme Ghazal (Mercier), conjointement avec Mme David (Marguerite-Bourgeoys), M. Bérubé (Matane-Matapédia), M. LeBel (Rimouski) et M. Roy (Bonaventure), présente une motion concernant la convocation de la Commission des institutions afin de dresser le portrait de l'utilisation du français à la tête des grandes entreprises; cette motion ne peut être débattue faute de consentement.

M. Arseneau, chef du troisième groupe d'opposition, conjointement avec Mme Anglade, cheffe de l'opposition officielle, Mme Ghazal (Mercier), M. LeBel (Rimouski) et M. Roy (Bonaventure), présente une motion concernant le mode d'octroi des contrats publics par le gouvernement; cette motion ne peut être débattue faute de consentement.

Mme Samson (Iberville), présente une motion concernant l'état d'urgence sanitaire et l'appel pour étude du projet de loi n° 898; cette motion ne peut être débattue faute de consentement.

9 novembre 2021

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 84.1 du Règlement, M. Jolin-Barrette, leader du gouvernement, propose :

QUE l'Assemblée entérine le mandat donné à la Commission des institutions, dans le cadre de l'étude du projet de loi n° 7, Loi visant à faciliter le déroulement des prochaines élections générales provinciales dans le contexte de la pandémie de la COVID-19 et modifiant la Loi électorale, de procéder à des consultations particulières et de tenir des auditions publiques le mercredi 10 novembre 2021, après les affaires courantes vers 11 h 15 jusqu'à 12 h 45;

QU'à cette fin, la Commission entende Élections Québec;

QUE la durée maximale de l'exposé d'Élections Québec soit de 20 minutes et l'échange avec les membres de la Commission soit d'une durée maximale de 70 minutes partagées ainsi : 32 minutes 30 secondes pour le groupe parlementaire formant le gouvernement, 21 minutes 40 secondes pour l'opposition officielle, 5 minutes 25 secondes pour le deuxième groupe d'opposition, 5 minutes 25 secondes pour le troisième groupe d'opposition et 5 minutes pour le député indépendant;

QUE le témoin auditionné puisse l'être par visioconférence;

QUE la ministre responsable des Institutions démocratiques et de la Réforme électorale soit membre de ladite Commission pour la durée du mandat.

La motion est mise aux voix; conformément à la motion adoptée par l'Assemblée le 14 septembre 2021, un vote selon la procédure de vote enregistré est tenu.

La motion est adoptée par le vote suivant :

(Vote n° 68 en annexe)

Pour : **115** Contre : **0** Abstention : **0**

9 novembre 2021

Avis touchant les travaux des commissions

M. Jolin-Barrette, leader du gouvernement, convoque :

- la Commission des institutions, afin de poursuivre l'étude détaillée du projet de loi n° 92, Loi visant la création d'un tribunal spécialisé en matière de violence sexuelle et de violence conjugale et portant sur la formation des juges en ces matières;
- la Commission des finances publiques, afin de poursuivre ses auditions publiques dans le cadre de consultations particulières à l'égard du projet de loi n° 3, Loi modifiant diverses dispositions législatives principalement dans le secteur financier.

Renseignements sur les travaux de l'Assemblée

M. le président informe l'Assemblée que, le mercredi 10 novembre 2021, aux affaires inscrites par les députés de l'opposition, sera débattue la motion de Mme Anglade, cheffe de l'opposition officielle.

Cette motion se lit comme suit :

QUE l'Assemblée nationale prenne acte que l'état d'urgence sanitaire a été déclaré le 13 mars 2020 et qu'il a été renouvelé sans arrêt depuis, exclusivement par décret;

QU'en application de l'article 122 de la Loi sur la santé publique, l'Assemblée nationale désavoue le renouvellement de l'état d'urgence sanitaire et exige du gouvernement caquiste qu'il dépose d'urgence toutes mesures transitoires nécessaires au maintien de la santé publique.

9 novembre 2021

AFFAIRES DU JOUR

À 15 h 05, M. le président suspend les travaux pour quelques instants.

Les travaux reprennent à 15 h 15.

Projets de loi du gouvernement

Adoption du principe

L'Assemblée reprend le débat ajourné plus tôt au cours de la présente séance sur la motion de Mme Lecours, ministre déléguée à l'Économie, proposant que le principe du projet de loi n° 103, Loi modifiant diverses dispositions législatives principalement aux fins d'allègement du fardeau administratif, soit maintenant adopté.

Le débat terminé, la motion est mise aux voix; à 15 h 35, M. Picard, premier vice-président, suspend les travaux pour une durée maximale de 10 minutes afin de permettre la tenue d'un vote enregistré, conformément à la motion adoptée par l'Assemblée le 14 septembre 2021.

Les travaux reprennent à 15 h 40.

Un vote selon la procédure de vote enregistré est tenu.

9 novembre 2021

La motion est adoptée par le vote suivant :

(Vote n° **69** en annexe)

Pour : **115** Contre : **0** Abstention : **0**

En conséquence, le principe du projet de loi n° 103 est adopté.

M. Schneeberger, leader adjoint du gouvernement, propose que le projet de loi n° 103 soit renvoyé pour étude détaillée à la Commission de l'économie et du travail.

La motion est mise aux voix; conformément à la motion adoptée par l'Assemblée le 14 septembre 2021, un vote selon la procédure de vote enregistré est tenu.

La motion est adoptée par le vote suivant :

(Vote n° **70** en annexe)

Pour : **115** Contre : **0** Abstention : **0**

M. Schneeberger, leader adjoint du gouvernement, propose l'ajournement des travaux au mercredi 10 novembre 2021, à 9 h 40.

La motion est mise aux voix; conformément à la motion adoptée par l'Assemblée le 14 septembre 2021, un vote selon la procédure de vote enregistré est tenu.

La motion est adoptée par le vote suivant :

(Vote n° **71** en annexe)

Pour : **115** Contre : **0** Abstention : **0**

9 novembre 2021

À 15 h 42, M. Picard, premier vice-président, lève la séance et, en conséquence, l'Assemblée s'ajourne au mercredi 10 novembre 2021, à 9 h 40.

SANCTION DE PROJETS DE LOI

Le vendredi 5 novembre 2021, à 12 heures, au cabinet du lieutenant-gouverneur, en présence de Mme Laforest, ministre des Affaires municipales et de l'Habitation, et de Mme Tardif (Laviolette–Saint-Maurice), les représentantes du premier ministre, et de Mme Beauregard, directrice de la séance et de la procédure parlementaire et représentante du secrétaire général, il a plu à l'honorable J. Michel Doyon, lieutenant-gouverneur du Québec, de sanctionner le projet de loi suivant :

- n° 49 Loi modifiant la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités, la Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale et diverses dispositions législatives

Le Président

FRANÇOIS PARADIS

9 novembre 2021

ANNEXE

Votes par appel nominal

Sur la motion de Mme LeBel, ministre responsable des Institutions démocratiques et de la Réforme électorale :

(Vote n° 65)

POUR - 116

Allaire (CAQ)	Dorion (QS)	Lamontagne (CAQ)	Polo (PLQ)
Anglade (PLQ)	Dubé (CAQ)	Lamothe (CAQ)	Poulin (CAQ)
Arcand (PLQ)	Dufour (CAQ)	Lavallée (CAQ)	Proulx (CAQ)
Arseneau (PQ)	Émond (CAQ)	LeBel (CAQ)	(Côte-du-Sud)
Asselin (CAQ)	Fitzgibbon (CAQ)	(Champlain)	Proulx (CAQ)
Bachand (CAQ)	Fontecilla (QS)	Lecours (CAQ)	(Berthier)
Barrette (PLQ)	Fortin (PLQ)	(Lotbinière-Frontenac)	Provençal (CAQ)
Bélanger (CAQ)	Foster (CAQ)	Lecours (CAQ)	Reid (CAQ)
Benjamin (PLQ)	Gaudreault (PQ)	(Les Plaines)	Richard (PQ)
Bérubé (PQ)	(Jonquière)	Leduc (QS)	Rizqy (PLQ)
Birnbaum (PLQ)	Ghazal (QS)	Lefebvre (CAQ)	Roberge (CAQ)
Blais (CAQ)	Girard (CAQ)	Legault (CAQ)	Robitaille (PLQ)
(Abitibi-Ouest)	(Lac-Saint-Jean)	Leitão (PLQ)	Rotiroti (PLQ)
Blais (CAQ)	Girard (CAQ)	Lemay (CAQ)	Rouleau (CAQ)
(Prévost)	(Groulx)	Lemieux (CAQ)	Rousselle (PLQ)
Bonnardel (CAQ)	Girault (CAQ)	Lessard-Therrien (QS)	Roy (CAQ)
Boulet (CAQ)	Grondin (CAQ)	Lévesque (CAQ)	(Montarville)
Boutin (CAQ)	Guilbault (CAQ)	(Chauveau)	Samson (IND)
Bussièrre (CAQ)	Guillemette (CAQ)	Lévesque (CAQ)	Sauvé (PLQ)
Caire (CAQ)	Hébert (CAQ)	(Chapleau)	Schneeberger (CAQ)
Campeau (CAQ)	Hivon (PQ)	Maccarone (PLQ)	Simard (CAQ)
Carmant (CAQ)	Isabelle (CAQ)	Marissal (QS)	Skeete (CAQ)
Caron (CAQ)	Jacques (CAQ)	Martel (CAQ)	St-Pierre (PLQ)
Charbonneau (PLQ)	Jeannotte (CAQ)	Massé (QS)	Tanguay (PLQ)
Charest (CAQ)	Jolin-Barrette (CAQ)	McCann (CAQ)	Tardif (CAQ)
Charette (CAQ)	Julien (CAQ)	Melançon (PLQ)	(Lavolette-Saint-Maurice)
Chassé (CAQ)	Kelley (PLQ)	Ménard (PLQ)	Tardif (CAQ)
Chassin (CAQ)	Labrie (QS)	Nadeau-Dubois (QS)	(Rivière-du-Loup-Témiscouata)
Ciccone (PLQ)	Lachance (CAQ)	Nichols (PLQ)	Thériault (PLQ)
D'Amours (CAQ)	Lacombe (CAQ)	Ouellet (PQ)	Thouin (CAQ)
Dansereau (CAQ)	Laforest (CAQ)	Perry Mélançon (PQ)	Tremblay (CAQ)
David (PLQ)	Laframboise (CAQ)	Picard (CAQ)	Weil (PLQ)
Derraji (PLQ)	Lafrenière (CAQ)	(Soulanges)	Zanetti (QS)

9 novembre 2021

Sur la motion de M. Picard, premier vice-président:

(Vote n° 66)

(Identique au vote n° 65)

Sur la motion de Mme Guilbault, ministre de la Sécurité publique :

(Vote n° 67)

(Identique au vote n° 65)

9 novembre 2021

Sur la motion de M. Jolin-Barrette, leader du gouvernement :

(Vote n° 68)

POUR - 115

Allaire (CAQ)	Dubé (CAQ)	Lavallée (CAQ)	Proulx (CAQ)
Anglade (PLQ)	Dufour (CAQ)	LeBel (CAQ)	(Berthier)
Arcand (PLQ)	Émond (CAQ)	(Champlain)	Provençal (CAQ)
Arseneau (PQ)	Fitzgibbon (CAQ)	Lecours (CAQ)	Reid (CAQ)
Asselin (CAQ)	Fontecilla (QS)	(Lotbinière-Frontenac)	Richard (PQ)
Bachand (CAQ)	Fortin (PLQ)	Lecours (CAQ)	Rizqy (PLQ)
Barrette (PLQ)	Foster (CAQ)	(Les Plaines)	Roberge (CAQ)
Bélanger (CAQ)	Gaudreault (PQ)	Leduc (QS)	Robitaille (PLQ)
Benjamin (PLQ)	(Jonquière)	Lefebvre (CAQ)	Rotiroti (PLQ)
Bérubé (PQ)	Ghazal (QS)	Legault (CAQ)	Rouleau (CAQ)
Birnbaum (PLQ)	Girard (CAQ)	Leitão (PLQ)	Rousselle (PLQ)
Blais (CAQ)	(Lac-Saint-Jean)	Lemay (CAQ)	Roy (CAQ)
(Prévost)	Girard (CAQ)	Lemieux (CAQ)	(Montarville)
Blais (CAQ)	(Groulx)	Lessard-Therrien (QS)	Sauvé (PLQ)
(Abitibi-Ouest)	Girault (CAQ)	Lévesque (CAQ)	Schneeberger (CAQ)
Bonnardel (CAQ)	Groncin (CAQ)	(Chapleau)	Simard (CAQ)
Boulet (CAQ)	Guilbault (CAQ)	Lévesque (CAQ)	Skeete (CAQ)
Boutin (CAQ)	Guillemette (CAQ)	(Chauveau)	St-Pierre (PLQ)
Bussière (CAQ)	Hébert (CAQ)	Maccarone (PLQ)	Tanguay (PLQ)
Caire (CAQ)	Hivon (PQ)	Marissal (QS)	Tardif (CAQ)
Campeau (CAQ)	Isabelle (CAQ)	Martel (CAQ)	(Lavolette-Saint-Maurice)
Carmant (CAQ)	Jacques (CAQ)	Massé (QS)	Tardif (CAQ)
Caron (CAQ)	Jeannotte (CAQ)	McCann (CAQ)	(Rivière-du-Loup-Témiscouata)
Charbonneau (PLQ)	Jolin-Barrette (CAQ)	Melançon (PLQ)	Thériault (PLQ)
Charest (CAQ)	Julien (CAQ)	Ménard (PLQ)	Thouin (CAQ)
Charette (CAQ)	Kelley (PLQ)	Nadeau-Dubois (QS)	Tremblay (CAQ)
Chassé (CAQ)	Labrie (QS)	Nichols (PLQ)	Weil (PLQ)
Chassin (CAQ)	Lachance (CAQ)	Ouellet (PQ)	Zanetti (QS)
Ciccone (PLQ)	Lacombe (CAQ)	Perry Mélançon (PQ)	
D'Amours (CAQ)	Laforest (CAQ)	Picard (CAQ)	
Dansereau (CAQ)	Laframboise (CAQ)	(Soulanges)	
David (PLQ)	Lafrenière (CAQ)	Polo (PLQ)	
Derraji (PLQ)	Lamontagne (CAQ)	Poulin (CAQ)	
Dorion (QS)	Lamothe (CAQ)	Proulx (CAQ)	
		(Côte-du-Sud)	

9 novembre 2021

Sur la motion de Mme Lecours, ministre déléguée à l'Économie :

(Vote n° 69)

(Identique au vote n° 68)

Sur la motion de M. Schneeberger, leader adjoint du gouvernement :

(Vote n° 70)

(Identique au vote n° 68)

Sur la motion de M. Schneeberger, leader adjoint du gouvernement :

(Vote n° 71)

(Identique au vote n° 68)
